

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 35 (1890)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXV^e Année.

N^o 3.

Mars 1890

Etude sur les fortifications improvisées.

Meurtrières pour retranchements en terre.

Profiter du terrain pour se couvrir le plus possible est un devoir du soldat au combat et une nécessité de la tactique actuelle; et plus grande sera la précision des armes de guerre, plus il importera de fournir aux combattants une masse couvrante leur permettant de tirer avec le moins de danger et le plus d'aisance possible. Dans ce but, et chaque fois que les circonstances le permettent, on creuse des fossés de tirailleurs, protégés par un retranchement en terre. Or, ne serait-il pas possible de perfectionner de tels retranchements, c'est-à-dire d'augmenter leur valeur protectrice sans diminuer l'efficacité du tir des hommes qu'ils abritent?

En Autriche, on recommande d'établir sur la crête des ouvrages en terre, à l'usage de l'infanterie, un bourrelet dans lequel sont ménagés des créneaux, comme l'indique la figure 1. — Mais un perfectionnement évidemment utile, au point de vue de la sécurité des tireurs, serait de transformer ces créneaux à ciel ouvert en meurtrières ou créneaux à plafond, cela en les couvrant d'un toit et en prolongeant le bourrelet sur la longueur entière de la masse couvrante.

On établirait les retranchements de manière à permettre aux défenseurs de se servir indifféremment soit des créneaux, soit de la crête de l'ouvrage, dans ce dernier cas, comme s'il s'agissait d'une masse couvrante ordinaire. Quatre combinaisons remplissant ces conditions sont possibles. Elles sont inscrites dans le tableau suivant :

N ^o	Hauteur des créneaux au-dessus de la banquette.	Epaisseur du bourrelet.	Hauteur totale de la masse couvrante au-dessus de la banquette.	Posture des défenseurs pour le tir.	
				Aux créneaux.	Tir par dessus la crête.
1	0.30 à 0.40	0.40 à 0.70	0.80 à 1.—	couché	à genoux
2	0.60 à 0.70	0.10 à 0.40	0.80 à 1.—	assis	à genoux
3	0.60 à 0.70	0.50 à 0.90	1.20 à 1.50	assis	debout
4	0.80 à 1 ^m	0.20 à 0.70	1.20 à 1.50	à genoux	debout